



Les différents règlements de la section et du club

Catégories ou autres groupes que J2, J1 et Élite

La version des règlements sportifs et financiers faisant foi est toujours la version publiée sur les sites internet où votre inscription est faite :

- [Genève Natation 1885](#)
- [Dauphins Synchro Vernier](#)

Catégories J2, J1 et Élite

Pour les catégories J2, J1 et Élites, les clubs du Genève Natation 1885 et des Dauphins Synchro Vernier sont en collaboration complète. Les règlements sportifs et financiers sont donc identiques. La version faisant foi est toujours la version publiée sur les sites internet du [Genève Natation 1885](#) ou des [Dauphins Synchro Vernier](#).

Règlement financier

Inscription - Athlètes du Genève Natation 1885

Chaque athlète (pour le mineur les représentants légaux) :

1. Rempli sa demande d'admission ou de renouvellement online;
2. Reçoit une facture si sa demande est approuvée sportivement;
3. Valide son inscription en payant la facture.

Dans aucun cas les renouvellements ne sont automatiques.

Saison 2023-2024	Elite Junior 1	Jeunesse 2	Jeunesse 3	Jeunesse 4	Initiation A, B, C (2 cours semaine)	Initiation A et B (1 cours semaine)	Union	Masters
Frais de base	Filière Performance			Filière Formation			Filière Loisir	
Cotisation annuelle	135	135	135	135	135	135	135	135
Frais d'entraînement	1'360	1'360	1'360	935	800	600	835	485
Licence club*	150	150	150	150			150	150
Licence* cantonale	50	50						
Frais de compétition	350	275	240	200			130	
Frais fixes	2'045	1'970	1'885	1'420	935	735	1'250	
Camp à l'étranger	130.-Chf / jour							
Camp en Suisse	85.-Chf / jour							
Stage à Genève**	45.-Chf / jour							
Frais annexes								
Test (2 à 6)	50	50	50	50	50	50	50	50
Sélection PISTE	100							
Licence initiation					50	50		
* Le prix de la licence Swiss Aquatics est fixé par la fédération - si celui-ci devait changer, il serait reporté								
** Les stages sur Genève sont facturés uniquement si les nageuses (-rs) sont pris en charge du matin au soir avec repas ou activité extra-natation comprise.								

Table 6 : Prix par groupe. Tous les prix sont en francs (-Chf)



Cotisation membre

Pour être membre du club selon les statuts, chaque athlète doit payer la cotisation membre annuelle d'une valeur de 135.-Chf

Participation financière sur les frais d'entraînement

- La participation financière comprend la participation aux entraînements encadrés et la carte d'entrée aux piscines publiques Ville de Genève durant les heures d'entraînements attribuées au groupe (valeur 80,- CHF).
- La participation financière est due pour une saison. Aucun remboursement n'est tenu de la part du GN1885 en cours de saison quel que soit la raison.
- **Rabais de famille sur la participation financière** : 10% dès 2 athlètes, 20% dès 3 athlètes, 30% dès 4 athlètes et les suivants.

Carte d'entrée aux piscines publiques Ville de Genève

- La carte d'entrée aux piscines publiques de la Ville de Genève sera transmise à votre entraîneur dès qu'elle sera émise par le Service des Sports de la Ville de Genève.
- Le délai de transmission de la carte d'entrée est dépendant de la date de validation de votre inscription, de votre paiement ainsi que du traitement de la demande par les Services des Sports de la Ville de Genève.
- En cas de perte, une carte de remplacement est à demander exclusivement au Service des sports qui vous la facturera certainement...

Licence Swiss Aquatics

- La licence annuelle Swiss Aquatics est obligatoire pour tous les groupes de compétition et est valable durant la saison sportive. Elle est à la charge de chaque athlète. Une facture sera adressée en début de saison.
- Pour les athlètes en J2, J1 et Élite, une deuxième licence est obligatoire afin de faire partie de la communauté de start constituée par les Dauphins Synchro Vernier et le Genève Natation 1885

Avantages spécifiques aux athlètes de haut niveau

HARMONY - Espaces de bien être

- Notre partenaire [Harmony - Espaces de sport et de bien être](#), offre aux athlètes cadres nationaux de plus de 15 ans et aux athlètes du "Projet Olympique" un abonnement annuel aux centres Harmony (valeur 1599.-Chf). L'abonnement est valable durant toute la saison pour récupérer (zone Wellness SPA) ou pour compléter l'entraînement en accord préalable avec votre entraîneur.
- Un listing sera établi en début de saison par la direction sportive. Une fois l'abonnement activé, votre entraîneur vous transmettra les informations utiles.

Autres actions

- D'autres actions ou partenaires peuvent être mis en place durant la saison avec le groupe ou de manière individuelle.



Équipement du Club

Pour les athlètes J3, J4, Union du Genève Natation 1885,

Pour tous les rassemblements du club (entraînements, compétitions, stages, camps et manifestations) le port de l'équipement du club est obligatoire.

L'équipement peut être commandé et acheté directement sur le site internet du club <http://www.gn1885.ch>.

Pour les athlètes J2, J1 et Élite,

Un équipement spécifique pour ces groupes est en train d'être mis en place (training, bonnet). Il sera commun quel que soit votre club d'origine (Dauphins Synchro Vernier ou Genève Natation 1885).

Pour tous les rassemblements du club (entraînements, compétitions, stages, camps et manifestations) le port de l'équipement du club est obligatoire.

Prochainement, les informations pour ce matériel vous seront transmises.

Item	Prix [.-Chf]
Maillot Club	48
Maillot noir (compét et tests)	35
Bonnet Club	10
Bonnet Blanc	6
Pince-nez	5

Table 7 : Équipement spécifique à la natation artistique. Les prix sont en francs (.-Chf)

Compétitions

- Tous les frais de compétition sont à la charge de l'athlète
- Ils sont facturés à l'inscription.
- Les compétitions organisées par le Genève Natation 1885 (AquaCup) sont gratuites.

Déplacements

- Pour les compétitions en suisse romande, le club n'organise pas le déplacement, les repas ni l'hébergement.
- Pour les compétitions hors suisse romande, le club organise le déplacement, les repas et l'hébergement. Les filles voyagent donc en groupe. Les frais seront à la charge des parents et facturés pour chaque événement.



Conditions générales

En payant la cotisation, chaque membre (si mineur, le représentant légal) :

- Atteste avoir pris connaissance du contenu des statuts de GN 1885, des règlements en vigueur des installations sportives mises à disposition par la Ville de Genève, Ville de Vernier, Ville d'Onex, des règlements de Swiss Aquatics et accepte de s'y conformer;
- Décharge le GN 1885 de toutes responsabilités notamment en cas de vol, maladie ou accident survenu en lien avec son utilisation des installations ou la pratique de son activité.
- Autorise le club du Genève Natation 1885 et le club des Dauphins Synchro Vernier de prendre des photos à des fins de diffusion et de promotion de l'activité sportive et de ses valeurs.

Utilisation de vos informations personnelles :

- Les informations personnelles que vous nous transmettez à l'occasion de votre demande d'admission seront utilisées pour assurer le traitement de votre demande, ainsi que pour l'envoi de la facture.
- Les photographies peuvent être publiées sur les réseaux sociaux, sites internet des clubs concernés et pour l'usage précité.
- Vos informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le club GN 1885 et conservées pendant une durée de 10 ans.
- Pendant cette période, nous vous garantissons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel administratif et aux entraîneurs.
- Sachez que vous avez la possibilité d'accéder à vos informations personnelles, de les rectifier et d'en demander leur effacement.